

00016

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Session ordinaire



Un Peuple-Un But-Une Foi

-----  
VILLE DE PIKINE

**ANALYSE : Délibération portant adoption du Plan triennal d'investissement 2023 - 2025.**

**Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 22 décembre 2022**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;  
Vu le Décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales ;  
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;  
Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;  
Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

- **DELIBERE** -

**Article premier** : Est adopté le Plan triennal d'investissement (PTI) 2023 – 2025 de la Ville de Pikine.

**Article 2** : Le Plan annuel d'investissement (PAI) de l'année 2023, extrait du Plan triennal d'investissement 2023 – 2025, est annexé à la présente délibération.

**Fait et délibéré en Mairie, le 22 décembre 2022**

**Le Maire**

**Abdoulaye THIMBO**

